

Annexe A – Règlements du concours de rédaction et d'expositions

Les manuscrits et les expositions peuvent être soumis en français ou en anglais et ne peuvent être soumis que dans **une** des catégories du concours de rédaction et d'expositions. Le manuscrit ou l'exposition ne doit pas avoir été présenté préalablement pour publication à l'ACTRM ou à tout autre organisme, ni soumis pour tout autre concours ou affiché lors d'un congrès antérieur de l'ACTRM. Les manuscrits ou les expositions qu'on juge destinés surtout à promouvoir une fin commerciale ne seront pas acceptés. Pour les expositions, les renseignements tirés de candidatures gagnantes à des concours d'essais ne seront pas acceptés, en tout ou en partie, pour le concours d'expositions.

L'article et les expositions doivent être liés directement à la pratique de la technologie de radiologie, de la radiothérapie, de la résonance magnétique ou de la médecine nucléaire ou à des sujets tels que l'éducation et la formation, l'administration ou les communications dans ces domaines, tel que décrit dans les catégories du concours de rédaction et d'expositions.

Afin de garantir un processus de jugement équitable, nous demandons que l'auteur ou les auteurs ne soient pas identifiés sur le manuscrit ou l'exposition. En outre, les établissements et autres lieux ne doivent pas être nommés dans le manuscrit, les illustrations ou les expositions associées et nous suggérons l'utilisation de termes génériques dans tout le texte (c.-à-d. « l'hôpital, » « notre service »). Les candidatures qui ne satisfont pas à cette exigence seront disqualifiées. (*Les inscriptions ne nécessitant que de légères modifications peuvent être soumises à nouveau.*)

Si le texte soumis est le fruit d'une collaboration, seul l'auteur principal doit être un technologue en radiation médicale et un membre de l'ACTRM.

Pour les travaux soumis par un étudiant, il doit être confirmé que l'auteur sera toujours étudiant au moment de la soumission des travaux.

Format (articles scientifiques et narratifs exclusivement)

Le manuscrit doit être présenté sur traitement de texte, à double interligne sur des feuilles 8½ po x 11 po (21,6 cm x 27,0 cm), avec des marges d'au moins 1½ po (4 cm). Ne pas aligner le texte à droite. Débuter chacune des sections suivantes sur une nouvelle page et dans cet ordre : page de titre, résumé, texte, références, bibliographie, tableaux (un seul par page), et légendes. Numéroter les pages consécutivement, en débutant avec la page de titre. Insérer le numéro de page dans le coin supérieur droit de chaque page. Chaque alinéa doit comporter un retrait d'au moins cinq espaces. Les changements inscrits à la main ne sont pas acceptables.

Texte

Pour faciliter la publication des essais, nous vous suggérons de structurer le texte selon les critères indiqués par le comité de rédaction du *Journal de l'imagerie médicale et des sciences de la radiation*. Ce point est particulièrement important en ce qui a trait à la présentation des rapports scientifiques et de recherche. Veuillez consulter les directives aux auteurs affichées à l'adresse www.jmirs.org/authorinfo (en anglais seulement).

Questions d'ordre éthique et juridique

Des études sur des patients ou des volontaires nécessitent l'approbation du comité d'éthique et le consentement éclairé, qui devrait être documenté dans votre papier. Le texte ne doit comporter aucune référence à l'identité des patients. On doit éviter d'indiquer des renseignements tels que des noms, des initiales, des numéros d'hôpitaux, des dates et des antécédents personnels. Il faut obtenir une autorisation écrite des patients avant de recourir aux services de photographes. Dans la mesure du possible, on doit indiquer la dénomination générique appropriée des médicaments utilisés.

Soumission du manuscrit ou de l'exposition

Articles scientifiques et narratifs : Veuillez remplir le formulaire électronique d'inscription qui se trouve dans la section « Programme de bourses et prix de l'ACTRM » du site Web de l'ACTRM et y joindre votre manuscrit et les illustrations s'il y a lieu. Les manuscrits doivent de préférence être en format PDF. Si vous ne pouvez pas produire un fichier en format PDF, vous pouvez présenter le manuscrit en format Word. Les illustrations doivent être en format JPEG ou TIFF.

Exposition : Veuillez remplir le formulaire d'inscription en ligne dans la section Concours de rédaction et d'expositions du site Web de l'ACTRM et y joindre votre exposition. Toutes les soumissions pour le concours d'expositions doivent être présentées en format électronique (p. ex., PowerPoint**, Vidéo**, PDF, JPEG ou TIFF) afin de faciliter la circulation des soumissions pour les examinateurs.

Un accusé de réception sera envoyé pour toutes les soumissions présentées conformément aux règlements du concours.

Exclusions à l'admissibilité

Les personnes suivantes ne peuvent pas participer au concours d'essais : les membres du conseil d'administration et les employés de l'ACTRM, les juges du concours d'essais de l'année courante, les membres de l'ACTRM qui travaillent pour des fabricants d'équipement médical, d'accessoires ou de fournitures dans le domaine de la technologie de la radiation médicale, et l'orateur de la conférence commémorative Welch de l'année en cours.

Publication des manuscrits

Après le concours, nous encourageons tous les auteurs à soumettre leurs articles à l'examen du *Journal de l'imagerie médicale et des sciences de la radiation*. Tous les articles feront l'objet du processus d'évaluation par les pairs du JIMSR ainsi que des autres exigences de publication du journal relatives au droit d'auteur.

Affichage et présentation des expositions

Les expositions gagnantes seront présentées sur le site Web de l'ACTRM (actrm.ca). Les candidats intéressés peuvent également avoir l'occasion de présenter leur exposition et avoir une période de questions et de réponses en direct sur le forum en ligne des communautés de pratique de l'ACTRM.

Critères de jugement

Dans toutes les catégories, une note minimale de 75 % doit être accordée pour qu'un gagnant soit déclaré. Des certificats de mérite seront attribués aux soumissions qui sont à moins de cinq points du gagnant dans chaque catégorie.

Les TRM en exercice et les étudiants seront jugés séparément, mais selon les mêmes critères. Ces derniers, ainsi que les rubriques d'évaluation respectives, figurent dans la description de chaque catégorie et les annexes respectives.

Un prix peut être attribué à un TRM et à un étudiant dans chaque catégorie.

Mise en garde au sujet du plagiat

Le plagiat, à savoir le fait de s'approprier et de copier les idées, les formulations ou les œuvres d'autrui, entraîne la disqualification immédiate. Veuillez fournir les références appropriées pour toute information provenant de sources externes que vous utilisez textuellement ainsi que pour les observations ou les conclusions tirées du travail d'autrui.

La soumission d'un article ou d'une exposition signifie l'acceptation des règlements et l'intention de ceux-ci. Le non-respect de ces règlements, particulièrement ceux sous la rubrique « Admissibilité » pourrait entraîner une disqualification.

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec : awards@camrt.ca